

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 novembre 2020.

Date de la séance : 12 novembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 7

Absent : 1

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absente** : Mme Nastascia ACCOT**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE**N°20/11/12/008**

**OBJET : Actions de la ville pour soutenir l'économie locale : annulation de loyers pour certaines sociétés locataires de la commune pour le dernier trimestre 2020.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délibération n°14/03/29/004 en date du 29 mars 2014 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire pour la conclusion et la révision du louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans,**Vu** le bail commercial signé le 12 mai 2016 en l'Office Notarial de COURNON d'Auvergne entre la société CLOVIS et la commune du Cendré dûment représentés actant la location d'un local à usage commercial cadastré AI 234 situé 20 avenue Centrale,**Vu** le bail commercial signé le 26 juin 2017 en l'Office Notarial de COURNON D'Auvergne entre la société LE KYLIA et la commune du Cendré dûment représentés, actant la location d'un local à usage commercial cadastré AH 91 et situé Place GRASSION FREDOT,

**Vu** la délibération N°20/07/08/007 du 08 juillet 2020 actant l'annulation de loyers pour certaines sociétés pour les mois de mars, avril et mai 2020 du fait de la période de confinement,

**Considérant** la crise sanitaire et économique qui continue de toucher la France,

**Considérant** la demande de la société CLOVIS en date du 19 octobre 2020 et celle de la société LE KYLIA en date du 26 octobre 2020,

**Considérant** la baisse substantielle du chiffre d'affaire de ces deux sociétés qui éprouvent de réelles difficultés à maintenir leur activité commerciale,

**Considérant** la volonté de la commune de soutenir l'économie locale,

**Décide :**

- L'annulation des loyers pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020 pour les sociétés CLOVIS et LE KYLIA qui louent des locaux à la commune et connaissent une baisse substantielle de leur chiffre d'affaire.

Ce dossier a été présenté à la commission «finances, urbanisme et aménagement du territoire », le mardi 03 novembre 2020, qui a émis un avis favorable.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 20/11/2020.

Reçu en préfecture le 20/11/2020.

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**